



**EXTRAIT**

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
de la Ville de Dole  
**Séance du 29 juin 2022**

Nombre de conseillers en exercice : 35  
Nombre de conseillers présents : 29  
Nombre de procurations : 05  
Nombre de conseillers votants : 34  
Date de convocation : 22 juin 2022  
Date de publication : 06 juillet 2022

**Conseillers.ères présents.es :**

M. Jean-Baptiste GAGNOUX, Maire,  
Mme Isabelle GIROD, Maire Délégué de Goux,  
Mme Isabelle MANGIN, M. Mathieu BERTHAUD, Mme Sylvette MARCHAND, M. Stéphane CHAMPANHET, M. Daniel GERMOND, Mme Frédérique DRAY, M. Philippe JABOVISTE, Mme Maryline MIRAT, M. Alexandre DOUZENEL, M. Jean-Pierre CUINET, M. Jacques PÉCHINOT, M. Jean-Pascal FICHÈRE, M. Jean-Michel REBILLARD, Mme Blandine CRETIN-MAITENAZ, M. Patrice CERNELA, M. Jean-Philippe LEFÈVRE, Mme Isabelle DELAINE, Mme Nathalie JEANNET, Mme Catherine NONNOTTE-BOUTON, Mme Catherine DEMORTIER, Mme Patricia ANTOINE, Mme Laetitia CUSSEY, M. Hervé PRAT, Mme Laetitia JARROT-MERMET, M. Timothée DRUET, Mme Christine MUGNIER, Mme Nadine HERRMANN

**Référence**

22.29.06.41

**Commission**

Fonctionnement de l'Institution

**Objet**

Convention entre la Ville de Dole et le centre scientifique d'excellence international HARMI pour l'accompagnement du projet scientifique autour de la microbiologie

**Secrétaire de séance**

M. Jean-Pascal FICHÈRE

**Rapporteur**

M. Jean-Baptiste GAGNOUX

**Conseillers.ères absents.es ayant donné procuration :**

Mme Justine GRUET à M. Jean-Baptiste GAGNOUX  
M. Paul ROCHE à M. Jean-Pascal FICHÈRE  
M. Mohamed MBITEL à M. Jean-Michel REBILLARD  
Mme Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE à Mme Isabelle MANGIN  
M. Nicolas GOMET à Mme Nadine HERRMANN

**Conseillers.ères absents.es non représentés :**

M. Ako HAMD AOUI (DCM 22.29.06.41) ; M. Jean-Baptiste GAGNOUX (DCM 22.29.06.42-43-44) ; M. Hervé PRAT (DCM 22.29.06.43-44) ; Mme Laetitia JARROT-MERMET (DCM 22.29.06.49) ; Mme Sylvette MARCHAND (DCM 22.29.06.49) ; Mme Isabelle MANGIN (DCM 22.29.06.52-53) ; Mme Maryline MIRAT (DCM 22.29.06.65) ; M. Jean-Pierre CUINET (DCM 22.29.06.70) ; Mme Catherine DEMORTIER (DCM 22.29.06.71) ; Mme Nadine HERRMANN (DCM 22.29.06.71-72) ; Mme Isabelle DELAINE (DCM 22.29.06.75-76)

Les deux dernières années ont démontré, s'il en était besoin, toute l'importance de la Science et de la Recherche pour la Santé.

Le projet HARMI\* porté par le centre scientifique d'excellence international HARMI, en partenariat avec l'Université de Bourgogne Franche-Comté, est l'un des 15 lauréats de l'appel à projets national Excellences\*\* de l'Agence Nationale de la Recherche. L'appel à projets vise à reconnaître l'excellence sous toutes ses formes et à accompagner les établissements d'enseignement supérieur et de recherche porteurs d'un projet de transformation ambitieux.

HARMI, représenté par Laurent PHILIPPOT, microbiologiste environnemental, Directeur de Recherche INRAE au sein du laboratoire Agroécologie et coordonnateur du projet, est un programme scientifique d'envergure internationale qui porte sur les microbes, leur meilleure compréhension et leurs interactions avec d'autres organismes vivants afin de mieux les utiliser pour faire face aux problématiques mondiales actuelles (agriculture, environnement et agro-écologie, alimentation et santé).

Ce projet d'excellence scientifique fédère 250 chercheurs des laboratoires universitaires de Bourgogne Franche-Comté et des deux CHRU. Il s'étale sur les 10 prochaines années au cours desquelles ces 250 chercheurs étudieront ensemble le monde des microbes dans sa globalité et au travers de différents axes :

- la microbiologie et l'environnement (changement climatique ...),
- les microbes et l'alimentation (sécurité alimentaire ...),
- les microbes et la santé humaine (résistance aux antibiotiques ...),
- et la biotechnologie microbienne.

Un projet d'excellence qui a ainsi obtenu 14 Millions d'euros de financement sur 10 ans afin de favoriser les collaborations scientifiques innovantes entre les laboratoires de la Région et avec les entreprises tout en offrant enfin la possibilité de faire connaître au grand public la richesse et la force du monde microbien. Ce prix est une véritable reconnaissance de la qualité et de l'expertise de nos chercheurs régionaux dédiés à l'étude des microbes.

Dans ce cadre et afin d'accompagner ce projet d'excellence, la Ville de Dole fidèle aux valeurs du savant Dolois Louis Pasteur dont c'est cette année le 200<sup>ème</sup> anniversaire de la naissance, propose d'accueillir chaque année la journée de restitution des travaux scientifiques des 250 chercheurs.

Vu l'avis favorable de la Commission « Fonctionnement de l'Institution » du 27 juin 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le versement d'une aide exceptionnelle de 4 718,40 € au profit d'Hello Dole afin de recevoir la journée de lancement du projet HARMi à la Commanderie le 14 septembre 2022 ; cette subvention couvrira le coût réel de cette matinée de travail,
- **APPROUVE** le projet de convention triennale et reconductible ci-annexé, entre HARMi et la Ville de Dole visant à leur mettre à disposition une fois par an le Manège de Brack pour leur journée annuelle de restitution de leurs travaux scientifiques.

\* *Harnessing Microbiomes for Sustainable Development*

\*\**Excellence sous toutes ses formes*

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Moyens et Ressources/Finances
- Cabinet du Maire
- Centre scientifique d'excellence international HARMi

Fait à Dole, le 29 juin 2022.  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,

Jean-Baptiste GAGNON





**PROJET**  
**CONVENTION ENTRE LE CENTRE SCIENTIFIQUE D'EXCELLENCE INTERNATIONAL HARMI\***  
**ET LA VILLE DE DOLE**

*\* Harnessing Microbiomes for Sustainable Development*

**ENTRE**

La Ville de Dole, représentée par Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX, Maire, BP 89 39108 Dole Cedex, agissant en vertu d'une délibération du 29 juin 2022,

**ET**

Le centre scientifique d'excellence international HARMI, représenté par Laurent PHILIPPOT, microbiologiste environnemental (Directeur de Recherche INRAE au sein du laboratoire Agroécologie, coordonnateur du projet.)

**Contexte :**

Le projet HARMI\* est l'un des 15 lauréats de l'appel à projets national Excellences.

Ce projet est un projet d'excellence sur les microbes porté par l'université Bourgogne Franche-Comté, afin de permettre de mieux comprendre les microbes et leurs interactions avec d'autres organismes vivants et de mieux les utiliser pour faire face aux problématiques mondiales actuelles (agriculture, environnement et agro-écologie, alimentation et santé).

Il fédère 250 chercheurs des laboratoires universitaires de Bourgogne Franche-Comté et des deux CHRU qui étudient ensemble le monde des microbes dans sa globalité et au travers de différents axes :

- la microbiologie et l'environnement (changement climatique ...)
- les microbes et l'alimentation (sécurité alimentaire ...)
- les microbes et la santé humaine (résistance aux antibiotiques ...)
- et la biotechnologie microbienne

Ce projet d'excellence, qui est une reconnaissance de la qualité et de l'expertise des chercheurs régionaux dédiés à l'étude des microbes, a obtenu 14 Millions d'€ de financement sur 10 ans qui favoriseront les collaborations scientifiques innovantes entre les laboratoires et avec les entreprises tout en offrant enfin la possibilité de faire connaître au grand public la richesse et la force du monde microbien.

**Dans ce cadre et afin d'accompagner ce projet d'excellence, au titre de la présente convention, la Ville de DOLE consent ce qui suit :**

**Article 1 – Désignation**

Mise à disposition du Manège de Brack, sise Place Barberousse 39100 DOLE :

- hall
- grande salle
- mezzanine,

et leurs équipements.

## **Article 2 – Durée et fréquence**

La présente convention est conclue à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022 pour une durée de trois ans, renouvelable sur la durée projet.

La mise à disposition interviendra une fois par an pour la tenue de la réunion de synthèse annuelle.

## **Article 3 – Conditions**

L'occupation est consentie à titre gratuit.

L'organisateur définit la date d'une année sur l'autre.

## **Article 4 - Utilisation**

Le centre scientifique d'excellence international HARMI s'engage à exercer dans ces locaux les activités correspondant à l'objet de la convention.

Les locaux pourront être équipés des matériels nécessaires à la bonne tenue de la réunion :

- vidéo projecteur
- écran
- sonorisation
- estrade

...

sous réserve qu'une demande soit faite dans les 2 mois qui précèdent ladite réunion.

Les locaux devront être maintenus dans un bon état de propreté. À défaut, la remise en état / nettoyage nécessaire sera facturé à l'utilisateur.

## **Article 5 – Assurances**

L'utilisateur souscrira toutes les polices d'assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité civile afin que la responsabilité de la Ville de Dole ne puisse être engagée pour les autres risques notamment en cas de vol ou de tout acte délictueux dont il pourrait être victime. Ses activités sont placées sous sa responsabilité exclusive.

Fait à Dole, le

Pour la Ville de Dole,  
Le Maire,

Pour le centre scientifique d'excellence international HARMI,  
Le coordonnateur du projet,

Jean-Baptiste GAGNOUX

Laurent PHILIPPOT